

Informations de base	
2014/2627(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Ukraine Priorités législatives Soutien de l'UE à l'Ukraine	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires étrangères	3305	2014-03-03

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/03/2014	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
12/03/2014	Débat en plénière		
13/03/2014	Décision du Parlement	T7-0248/2014	Résumé
13/03/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2627(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B7-0263/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0264/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0265/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0266/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0267/2014	11/03/2014	
Proposition de résolution		B7-0268/2014	11/03/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0248/2014	13/03/2014	Résumé

Résolution sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie

2014/2627(RSP) - 03/03/2014

Le Conseil a tenu **une session extraordinaire** pour débattre de l'évolution récente de la situation en Ukraine.

L'UE a fermement condamné la violation par la Russie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le Conseil a exhorté la Russie à ramener immédiatement ses forces armées vers leurs lieux de stationnement permanent et a appelé à un règlement pacifique de la crise actuelle, dans le strict respect des principes et des obligations prévus par le droit international.

L'UE et ses États membres participant au G8 ont décidé, pour l'heure, de suspendre leur participation aux activités liées aux préparatifs du sommet du G8 de Sotchi prévu en juin. Si la Russie n'adopte pas de mesures d'apaisement, le Conseil est convenu qu'il déciderait des conséquences, telles que la suspension des pourparlers bilatéraux sur les visas ainsi que sur le nouvel accord, et qu'il envisagerait d'autres mesures ciblées.

L'Union européenne a indiqué qu'elle se tenait aux côtés du nouveau gouvernement ukrainien dans ses efforts pour stabiliser la situation et tenir le cap des réformes. Elle a rappelé la nécessité de poursuivre la réforme constitutionnelle en Ukraine et d'organiser une élection présidentielle libre, régulière et transparente en présence d'observateurs de l'OSCE/BIDDH.

L'UE est disposée à poursuivre les efforts qu'elle déploie en coopération avec la communauté internationale et les institutions financières internationales, en particulier le FMI, pour venir en aide à l'Ukraine. Le Conseil est par ailleurs convenu de s'atteler rapidement à l'adoption de mesures restrictives relatives au gel et au recouvrement des avoirs des personnes identifiées comme étant responsables du détournement de fonds publics, ainsi qu'au gel des avoirs des personnes responsables de violations des droits de l'homme.

Le Conseil a réitéré sa proposition d'accord d'association, qui prévoit une zone de libre-échange approfondi et complet.

Enfin, l'UE s'est dite prête à renforcer les contacts entre les Ukrainiens et les citoyens de l'UE, notamment à travers le processus de libéralisation du régime des visas.

Résolution sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie

2014/2627(RSP) - 13/03/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement a **condamné fermement l'agression perpétrée par la Russie en envahissant la Crimée**, cette dernière étant un territoire qui fait partie, de manière inséparable, de l'Ukraine. Il a appelé à un apaisement de la crise, assorti d'un **retrait immédiat de toutes les forces militaires** présentes illégalement sur le territoire ukrainien.

Les agissements de la Russie constituent une violation manifeste de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki de l'OSCE, du statut du Conseil de l'Europe, du mémorandum de Budapest de 1994 et d'autres obligations internationales de la Russie, et représentent **une menace pour la sécurité de l'Union européenne**. Les députés ont donc appelé à une solution pacifique à la crise actuelle dans le respect des principes du droit international et demandé que la situation soit maîtrisée afin d'éviter un conflit armé en Crimée.

Le Parlement a rappelé que, conformément à la constitution de l'Ukraine, la République autonome de Crimée peut uniquement organiser des référendums sur des questions de portée locale, et non sur une modification des frontières, reconnues au niveau international, de l'Ukraine. Il a donc insisté sur le fait **qu'un référendum sur la question d'une adhésion à la Fédération de Russie sera par conséquent considéré comme illégitime et illégal**.

Les députés ont rejeté l'objectif déclaré de protéger la population russophone de Crimée comme étant dénué de tout fondement, étant donné que cette population n'a jamais été victime de discriminations. De même, ils ont rejeté les références diffamatoires aux manifestants qui protestent contre la politique de M. Ianoukovitch comme étant des fascistes.

Le Parlement a insisté sur la nécessité, pour l'Union et ses États membres, de **s'exprimer d'une seule voix face à la Russie** et de défendre le droit d'une Ukraine unie à définir librement son avenir. Par conséquent, il a accordé son soutien à la déclaration commune du 6 mars 2014 du Conseil européen condamnant les actes d'agression russes et défendant **l'intégrité territoriale, l'unité, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**.

Les parlementaires se sont félicités de la décision du Conseil d'adopter des **sanctions** axées sur le gel des avoirs de 18 personnes, M. Ianoukovitch compris, et sur la restitution de fonds publics ukrainiens volés. Ils ont également salué la décision du Conseil européen de prendre une **première série de mesures ciblées** telles que la suspension des pourparlers bilatéraux sur la question de la libéralisation des visas et sur le nouvel accord, ainsi que de la décision des États membres et des institutions de l'Union de suspendre leur participation au sommet du G8 qui doit avoir lieu à Sotchi.

Cependant, les députés ont estimé **qu'en cas de nouvelles tensions** en lien avec l'annexion de la Crimée, l'Union européenne devrait prendre des mesures telles qu'un embargo sur les armes, des restrictions en matière de visas, le gel des avoirs, et des mesures à l'encontre d'entreprises russes, en particulier dans le secteur de l'énergie, les obligeant à respecter le droit de l'Union.

Saluant l'engagement du gouvernement ukrainien en faveur d'un ambitieux programme de réformes, le Parlement s'est félicité de la décision de la Commission de fournir à l'Ukraine un **plan d'aide à court et moyen terme d'un montant de 11 milliards EUR** ainsi que de la volonté affichée par les chefs d'État ou de gouvernement de signer les chapitres politiques de l'accord d'association dès que possible et d'adopter des mesures unilatérales, telles que des **réductions des droits de douane** pour les exportations ukrainiennes en direction de l'Union.

Insistant sur l'importance d'un approvisionnement énergétique fiable, diversifié et abordable pour l'Ukraine, le Parlement a souligné la nécessité de **structurer la résistance ukrainienne face à des menaces énergétiques émanant de la Russie**. Il a également invité le Conseil à autoriser la Commission à accélérer le dialogue avec l'Ukraine en matière de **libéralisation des visas**, en vue de se rapprocher de l'objectif d'un régime d'exemption de visa.

Enfin, les députés ont souligné que la **coopération parlementaire** établie entre le Parlement européen et la Douma et le Conseil de la Fédération de Russie ne pouvait être menée dans le même esprit que d'habitude.